

## PROGRAMME D'ÉDUCATION À LA SEXUALITÉ

### PLANIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT 2022-2023

#### 4<sup>E</sup> ANNÉE DU PRIMAIRE

		1 <sup>ère</sup> étape	2 <sup>e</sup> étape	3 <sup>e</sup> étape
<b>CONTENUS D'APPRENTISSAGE</b>	Principaux changements de la puberté dans la croissance globale		X	
	Sentiments à l'égard du fait de grandir		X	
	Liens entre l'inégalité des sexes et établissement de rapports harmonieux entre les garçons et les filles		X	
	Situation par rapport aux normes guidant l'expression de son identité en tant que fille ou garçon		X	
	Représentations de l'amour et de l'amitié		X	
	Compréhension sur certaines attitudes et certains comportements influençant positivement ou négativement les relations interpersonnelles		X	

## COMMENTAIRES

Les élèves recevront de 5 à 15 heures d'éducation à la sexualité pendant l'année scolaire. Ces apprentissages viseront les élèves de 1<sup>ère</sup> année jusqu'à la 6<sup>e</sup> année du primaire. Pour ceux du préscolaire, le programme est facultatif. Cette planification a été approuvée par le conseil d'établissement le 19 octobre 2022.